

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par la présente, donné par le soussigné, greffier de la ville de Waterloo que :

À la séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 11 mars 2025, à 19h00 à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour, le conseil municipal statuera sur 1 demande de dérogation au règlement de zonage.

- **Nature de la demande** : Implantation en marge avant - Balcon – 224 rue Eastern

Demande d'autoriser l'implantation de l'escalier à 1,95 m de la marge au lieu du 2 m réglementaire.

DONNÉ À WATERLOO, ce 4 février 2025

Louis Verhoef
Directeur général et greffier